

SÉNAT

QUATRIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 septembre 1982.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'offices d'intervention dans le secteur agricole.

Par M. Michel SORDEL,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale, par M. Jean-Jacques Benetière, député, sous le numéro 1093.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Claude Michel, député, président ; Michel Chauty, sénateur, vice-président ; Jean-Jacques Benetière, député, et Michel Sordel, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. André Billardon, François Patriat, André Soury, Alain Mayoud, Michel Cointat, députés ; Marcel Daunay, Pierre Jeambrun, Marcel Lemaire, Louis Minetti, Fernand Tardy, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Michel Carlelet, Noël Ravassard, Pierre Metais, Jean Valroff, Mme Adrienne Horvath, MM. Maurice Dousset, Maurice Cornette, députés ; Rémi Herment, Richard Pouille, Maurice Janetti, Raymond Dumond, Paul Malassagne, Georges Berchet, Jean Colin, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 923, 970 et in-8° 197.

2^e lecture : 1091.

Sénat : 1^{re} lecture : 454, 505 et in-8° 149 (1981-1982).

Agriculture. — *Accords interprofessionnels* (art. 5) - *Collectivités locales* (art. 9) - *Comités économiques agricoles* (art. 6 et 22) - *Communautés européennes* (art. 1 et 2) - *Conseils de direction* (art. 3) - *Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire* (art. 8) - *Constataion des infractions* (art. 24) - *Départements d'outre-mer* (art. 26) - *Elevage* (art. 14, 15 et 16) - *Fleurs, graines et arbres* (art. 19, 20 et 21) - *Fruits et légumes* (art. 12 et 13) - *Groupements de producteurs* (art. 22) - *Habillement, cuirs et textiles* (art. 15) - *Laine* (art. 16) - *Marchés agricoles* (art. 2, 7 et 11) - *Offices d'intervention du secteur agricole* (art. 1 à 9) - *Peaux* (art. 15) - *Peines* (art. 25) - *Personnel de direction* (art. 3) - *Poissons et produits d'eau douce et de la mer* (art. 10) - *Pommes de terre* (art. 13) - *Produits agricoles et alimentaires* (art. 4 et 7) - *Viandes* (art. 14) - *Vins et viticulture* (art. 17 et 18).

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 23 septembre 1982, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des marchés agricoles.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

— *Membres titulaires* :

Pour l'Assemblée nationale :

— MM. Claude Michel, Jean-Jacques Benetière, André Billardon, François Patriat, André Soury, Alain Mayoud, Michel Cointat.

Pour le Sénat :

— MM. Michel Chauty, Michel Sordel, Marcel Daunay, Pierre Jeambrun, Marcel Lemaire, Louis Minetti, Fernand Tardy.

— *Membres suppléants* :

Pour l'Assemblée nationale :

— MM. Michel Cartelet, Noël Ravassard, Pierre Metais, Jean Valroff, Mme Adrienne Horvath, MM. Maurice Dousset, Maurice Cornette.

Pour le Sénat :

— MM. Rémi Herment, Richard Pouille, Maurice Janetti, Raymond Dumont, Paul Malassagne, Georges Berchet, Jean Colin.

La Commission s'est réunie le 28 septembre 1982 au Palais-Bourbon.

Elle a désigné :

M. Claude Michel, en qualité de président et M. Michel Chauty, en qualité de vice-président.

M. Jean-Jacques Benetière, pour l'Assemblée nationale, et M. Michel Sordel, pour le Sénat, ont ensuite été nommés rapporteurs du projet de loi au nom de la Commission mixte paritaire.

Après les interventions de MM. Claude Michel, président, Michel Chauty, vice-président, Michel Sordel et Jean-Jacques Benetière, rapporteurs, Marcel Lemaire, Marcel Daunay et André Soury, la Commission a constaté qu'elle n'était pas en mesure de proposer un texte commun pour les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation des marchés agricoles.